



A N F - ASSOCIATION NEUCHATELOISE DE FOOTBALL

Commission technique et des Juniors

Modalités et directives Championnat des juniors Saison 2011 - 2012

Tour automne 2011

Préambule

Merci de consulter les présentes modalités adaptées à la saison 2011 - 2012 et de rendre vos entraîneurs attentifs aux points importants.

Le règlement des juniors de l'ASF, version juillet 2011, fait foi (à consulter sur www.football.ch ---> [documentation/Règlements et formulaires](#)) et il s'applique à tous les joueurs en âge junior, selon les dénominations suivantes :

Football juniors	:	juniors A et B (foot à 11)
Préformation	:	juniors C et D (foot à 11 et à 9)
Football des enfants / Kids	:	juniors E et F (foot à 7 et à 5)

Nouveau Juniors G : 5 - 6 ans (phase d'observation par le DT ASF)

Répartition des classes d'âge / ASF juin 2011 - juin 2012

Football de base des juniors

Juniors A : 01.01.1992 - 31.12.1994
Juniors B : 01.01.1995 - 31.12.1996
Juniors C : 01.01.1997 - 31.12.1998
Juniors D : 01.01.1999 - 31.12.2000
Juniors D filles : 01.01.1997 - 31.12.2001
Juniors E : 01.01.2001 - 31.12.2002
Juniors F : 01.01.2003 - 31.12.2004
Juniors G : 01.01.2005 - 31.12.2006

Les juniors A et B (01.01.1992 - 31.12.1996) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs. Seuls les juniors A peuvent jouer 2 matchs le même jour, Règl. Juniors ASF- art. 6/ch. 7.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A; les juniors C dans la catégorie des juniors B; les juniors D dans la catégorie des juniors C; les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D; les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec passeport) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors E.

Composition des groupes, calendrier coupe et championnat

Toutes les infos relatives au calendrier de la coupe et du championnat sont résumées sur la grille, version 23.07.2011/DDM et sont consultables sur notre site [www.football.ch/ANF/News/Football des juniors](http://www.football.ch/ANF/News/Football%20des%20juniors).

La CT est seule compétente pour la mise en place des groupes et du calendrier, y compris les tours de coupe des juniors.(Règlement spécifique).

La répartition définitive des groupes juniors figure sur le site.

Conformément à l'art. 25, ch. 1 et 2 du règlement des juniors ASF, il ne peut être recouru contre les décisions touchant la composition des groupes, l'administration et le déroulement du championnat. Pour le tour de printemps 2012, seuls les résultats seront pris en compte à l'exception de cas particuliers ayant fait l'objet d'une demande dûment justifiée par les clubs requérants.

Elle peut tenir compte de situations exceptionnelles pour d'éventuelles modifications en cours de championnat.

La Commission technique et Juniors de l'ANF se réserve le droit de modifier lesdites modalités et le calendrier et de les adapter selon ses besoins.

Aucune demande de congé ne sera accordée durant la période du championnat. Merci d'en tenir compte aussi lors de l'organisation de vos tournois.

Pour les catégories A à E, le début du championnat est fixé au samedi 20 et dimanche 21.08.2011.

Les animations F débutent le samedi 27.08.2011.

Catégories de juniors

Coca Cola Juniors League A - B - C

Gérance des groupes 7 : juniors A par l'ANF, juniors B et C par l'AFF.

Selon les "directives et prescriptions d'exécution du DT de l'ASF et prescriptions d'exécution de l'ANF" version juillet 2011.

Relégation semestrielle de la CCJL A, B, C dans les groupes cantonaux.

Les clubs et groupements dont l'équipe est promue en CCJL A, B, C confirmeront par écrit au Président de la CT et Juniors de l'ANF leur participation au tour CCJL du printemps 2012 au plus tard pour le **30 novembre 2011**.

Il en va de même pour le maintien des équipes en CCJL A – B – C en précisant le no. de club.

Juniors A - B - C

Directives générales

Les juniors d'un groupement peuvent jouer dans toutes les équipes du club et groupement de leur classe d'âge. Il n'y a aucune limitation conformément à l'art. 6 du Règlement ASF des juniors. Il est vivement recommandé aux dirigeants et entraîneurs des clubs concernés de respecter dans la mesure du possible, les contingents de départ, en particulier lors des 3 derniers matchs de championnat dans les groupes 1^{er} degré promotion.

Les clubs et groupements déjà représentés en CCJL ne peuvent être promus dans cette catégorie. Le repositionnement dans le 1^{er} degré promotion après une relégation n'est pas automatique et il fait l'objet d'une réinscription à adresser à la CT et Juniors **au plus tard pour le 30 novembre 2011.**

Une seule équipe par groupement peut être inscrite dans la catégorie 1^{er} degré promotion.

Les matches de juniors A - B - C se déroulent habituellement l'après-midi du samedi ou du dimanche. Avec l'accord des deux clubs, les matches peuvent également être disputés un jour ouvrable ou le dimanche matin.

En cas d'égalité parfaite pour la promotion, il sera tenu compte, après les critères habituels, du classement fair-play. Si l'égalité demeure, un match de barrage sera organisé sur terrain neutre afin de départager les équipes.

Juniors A - 18 équipes

Groupe 1^{er} degré promotion : matchs aller, l'équipe classée 1^{ère} monte en CCJL A
Groupes 1 et 2 : à l'issue des matchs aller-retour, 2 nouveaux groupes seront formés :
Gr. A : les 1^{er} et 2^{ème} des groupes 1 et 2 font 3 matchs aller, points acquis
Gr. B : les 3^{ème} et 4^{ème} de chaque groupe font 3 matchs aller, points acquis.

Juniors B - 21 équipes

Groupe 1^{er} degré promotion : matchs aller, le 1^{er} du groupe est promu en CCJL B
2^{ème} et 3^{ème} degré : matchs aller-retour

Juniors C - 32 équipes

Groupe 1^{er} degré promotion : matchs aller, le 1^{er} du groupe est promu en CCJL C
Groupe 2^{ème} degré : matchs aller
Groupe 3^{ème} degré, groupes 2 et 3 : matchs aller-retour

Juniors D - 54 équipes (foot à 9)

Groupe 1^{er} degré : matchs aller sans titre de champion
2^{ème} degré, groupes 2 et 3 : matchs aller
3^{ème} degré, groupe 4 : matchs aller. Groupe 5 et 6 : matchs aller-retour

Obligation aux clubs de jouer sur le terrain en longueur (16m - 16m). Les matchs se joueront en priorité le samedi matin.

Avec l'accord de l'adversaire, les matchs pourraient être joués le vendredi soir ou le samedi après-midi.

Exception : pas besoin de l'accord de l'adversaire pour fixer un match en début d'après-midi lors de l'organisation d'un tournoi/animation en juniors F.

Tous les matchs sont arbitrés par des arbitres du service d'arbitrage juniors D.

Rappels :

- a) les buts sont fixés au sol ou lestés. L'arbitre ne commencera pas le match si tel n'est pas le cas.
- b) seuls les entraîneurs et les joueurs remplaçants prennent place sur le banc, respectivement le long de la ligne de touche. TOUTES les autres personnes doivent impérativement se trouver derrière les barrières. Aucune personne n'est admise derrière les buts, dans les 16 m.
- c) le marquage et les dimensions des terrains sont à respecter (selon directives ASF et ANF). Des contrôles seront effectués et les fautifs sanctionnés.

Participation obligatoire au championnat officiel en salle durant la pause hivernale.

Juniors E - 57 équipes (foot à 7)

Organisation de matchs sans titre de champion.

Groupe 1 à 5, 1^{er} et 2^{ème} degré, matchs aller-retour

Groupes 6 à 8, 3^{ème} degré : matchs aller

Arbitrage : les matchs des juniors E seront arbitrés par des jeunes juniors (C-B-A) du club recevant. Formation pour devenir arbitre juniors E ANF le 28 août 2011.

Participation obligatoire des équipes retenues par la CT et Juniors ANF pour le tournoi Futsal M11 (Le Locle Indoor, etc...) durant l'hiver 2011-2012.

Les passeports sont obligatoires pour tous les joueurs, dès le samedi 1 octobre 2011 !

Aucun joueur ne pourra jouer si le club n'est pas en possession de son passeport au-delà du 01.10.2011. Des contrôles seront effectués.

Cartes de matchs et rapports d'arbitrage : les cartes officielles des matchs pour juniors E (= rapport de match) dûment remplies, signées par l'arbitre juniors E, ainsi que les rapports de l'arbitre devront être expédiés **par le club recevant** le jour du match en courrier A pour parvenir le mardi qui suit à l'ANF. A défaut, le club recevant sera pénalisé d'une amende de Fr. 20.-. En cas de récidive, Fr. 50.-.

Rappel :

- a) les buts sont fixés au sol ou lestés. L'arbitre ne commencera pas le match si tel n'est pas le cas.
- b) le marquage et les dimensions des terrains sont à respecter (selon directives ASF et ANF). Des contrôles seront effectués et les fautifs sanctionnés.

Juniors F - 47 équipes (foot à 5)

Tournois/animations selon grille spécifique 07/2011 dès le samedi 27 août 2011. Les équipes qui participent aux tournois/animations selon le calendrier en respectent les modalités. Séance d'infos + pratique aux entraîneurs le 22 août 2011.

Tous les documents figurent sur le site [www.football.ch/Football des juniors/animations](http://www.football.ch/Football%20des%20juniors/animations).

Les F de 2^{ème} année (nés en 2003) déjà au bénéfice d'un passeport ASF, peuvent évoluer en juniors E.

Autres prescriptions

Conditions pour avancer un match (juniors A à E)

Un changement de date n'est possible que pour **avancer un match** !

Les conditions sont les suivantes :

- obtenir l'accord de l'adversaire en prenant contact avec l'entraîneur adverse !
- **informer l'ANF au minimum 14 jours avant la nouvelle date** au moyen du formulaire adéquat (fax 032 853 22 48). Pour un gain de temps, un formulaire rempli séparément par chaque équipe est accepté. Un match fixé au samedi et avancé au vendredi n'est pas soumis à une demande.
- passé ce délai de 14 jours, il ne sera plus possible de changer de date.

Dans toutes les catégories, un match ne peut en aucun cas être reporté à une date ultérieure.

Matches renvoyés pour terrain impraticable (Juniors A à E)

Vous envisagez le renvoi d'un match (uniquement pour terrain impraticable !) :

Informez immédiatement la permanence ANF au 079 237 19 70.

Le responsable ANF pourra venir inspecter ou faire inspecter le terrain et, le cas échéant, proposer d'inverser l'ordre de la rencontre.

Le club qui a obtenu l'autorisation du renvoi de la part du responsable ANF doit immédiatement :

- 1) aviser son adversaire par tél. et tenter d'inverser la rencontre (aller jouer le match chez lui)
- 2) si l'inversion n'est pas possible, lui indiquer directement la nouvelle date du match (lequel doit se jouer dans les 10 jours qui suivent la date du renvoi)
- 3) aviser l'arbitre par téléphone
- 4) confirmer jusqu'au mardi à 14h00 la nouvelle date à l'ANF au moyen du formulaire « refixation de match renvoyé » par fax au 032 853 22 48 ou par e-mail à : anf@football.ch
- 5) en cas de nouveaux renvois, le match sera obligatoirement fixé à la semaine suivante.

Renvois intempestifs

Les clubs, dont les renvois en juniors A, B, C et D n'ont pas fait l'objet d'une demande préalable écrite à la Commission technique et Juniors ou n'ont pas respecté la marche à suivre, seront amendés de Fr. 100.- et, en cas de récidive, de Fr. 200.-. Le forfait peut même être prononcé en plus de l'amende.

Modalités en cas d'égalité

En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes pour la désignation d'un champion de groupe ou pour la désignation d'un relégué, le règlement de jeu de l'ASF, art. 7, est applicable, soit :

Pour établir le classement des équipes d'un groupe sont déterminants :

- le nombre de points acquis
- la meilleure différence de buts
- le plus grand nombre de buts marqués
- la différence de buts marqués dans les matchs entre les équipes concernées qui sont à égalité de points
- le classement du Fair-play, Trophée Jean Ceschini
- le plus grand nombre de buts marqués "à l'extérieur"
- le tirage au sort

Si, par la suite de conditions défavorables ou pour d'autres motifs, le championnat devait être interrompu, les équipes reléguées ou promues le seront sur la base des classements établis au moment de l'arrêt du championnat.

Fair-Play, Be-tolerant juniors A - B - C

Les joueurs, entraîneurs et dirigeants se réfèrent aux chartes Fair-play en vigueur au sein de l'Association et à disposition dans leur club.

Ils jouent le jeu et font preuve d'un grand fair-play avant, pendant et après les matchs !

Le rôle des dirigeants est à cet égard primordial !!

Dans les catégories A, B et C, le capitaine de chaque équipe doit aller signer à la fin du match, en toute indépendance, le rapport "Fair-Play" établi par l'arbitre.

Concept ASF "Be-tolerant" : les équipes les moins bien classées à l'automne 2011 selon le Trophée Fair-Play Jean Ceschini des catégories A, B et C pourront être désignées par la CT et Juniors et la Commission d'arbitrage en collaboration avec la Commission Fair-play, pour disputer durant le 2^{ème} tour des matchs Be-tolerant.

Cas non prévus

Les cas non prévus par les présentes modalités et directives seront tranchés par la Commission technique et Juniors dans le respect de l'équité sportive, du fair-play et en regard des prescriptions réglementaires ASF et des présentes directives.

CT et Juniors ANF
Les Hauts-Geneveys, le 15.08.2011/pb